

Industrie pharmaceutique marocaine : entre résilience et défis de compétitivité



- ◆ Éditorial
- ◆ Revue de presse
- ◆ Mésusages : recommandations
- ◆ Dates à retenir

ÉDITORIAL

Industrie pharmaceutique marocaine : entre résilience et défis de compétitivité

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

La pandémie de Covid-19 a mis à rude épreuve les systèmes de santé du monde entier, révélant l'impératif d'une souveraineté pharmaceutique. Durant cette crise, chaque nation a dû compter sur ses propres ressources, et le Maroc s'est distingué par une résilience exemplaire. Grâce à des décisions stratégiques et une mobilisation sans précédent, le Royaume a su garantir l'approvisionnement en médicaments et vacciner rapidement sa population.



Cependant, les enseignements de cette période tendent à s'effacer progressivement. Si, en pleine urgence sanitaire, le principe du «quoi qu'il en coûte» prévalait pour sécuriser les stocks, la réalité économique reprend aujourd'hui le dessus. La pression sur les prix impose aux établissements pharmaceutiques marocains de rivaliser avec les géants asiatiques, dont l'économie d'échelle rend la concurrence quasi impossible.

Face à cet enjeu, le Maroc doit impérativement dépasser son marché intérieur. Comme l'a souligné le ministre de l'Industrie et du Commerce du Maroc M. Ryad Mezzour, lors du Forum de la FMIP organisé mercredi dernier à Casablanca, **l'exportation doit représenter entre 40 et 70 % du chiffre d'affaires du secteur pour assurer sa viabilité.** Cette ambition repose sur plusieurs prérequis : la montée en maturité avec la certification ML3 (Maturity Level 3), l'accélération des autorisations de mise sur le marché et un soutien accru à l'innovation.

L'industrie pharmaceutique marocaine est aujourd'hui à un tournant décisif. Il ne s'agit plus seulement de survivre, mais d'exister sur la scène internationale. La question est donc simple : sommes-nous prêts à donner à nos industriels les moyens d'une véritable compétitivité ou les condamnerons-nous à l'effacement au nom d'une quête permanente du prix le plus bas?

FORUM DE LA FMIIP EN PHOTOS



D^r Mohamed El BOUHMAÏ, M. Ryad MEZZOUR et P^r Samir AHID



P^r Saber BOUTAYAB, D^r Abdelmoumen MAHLY, P^r Rajaa AGHZADI, D^r Ilham MOUHLAL, D^r Hafid HACHRI et D^r Nawal BENTAHILA



D^r Mohamed El Bouhmedi



M^{me} Zahra MAAFIRI, D^r Lamia TAZI, P^r Samir AHID, M. Jonathan LE HENRY, M. Youssef TBER et M. Said MAGHRAOUI HASSANI



D^r Omar Hejira



M. Ryad MEZZOUR



D^r Layla SENTISSI-LAESEL



L'industrie pharmaceutique belge menacée par les taxes américaines

Le président américain Donald Trump a annoncé son intention d'instaurer des droits de douane de 25 % sur les importations de produits pharmaceutiques aux États-Unis dès le 2 avril 2025. Cette mesure vise à inciter les entreprises à relocaliser leur production sur le sol américain.

Cette décision représente une menace majeure pour l'industrie pharmaceutique belge, qui dépend fortement du marché américain. En 2023, les exportations belges de médicaments vers les États-Unis s'élevaient à 16,4 milliards d'euros, représentant la moitié des exportations vers ce pays. Cette tendance s'est poursuivie en 2024, atteignant 17,9 milliards d'euros.

Une grande partie de l'industrie pharmaceutique belge repose sur des filiales de multinationales américaines telles que Pfizer, Baxter et Johnson & Johnson. Selon Eric Dor, directeur des études économiques à l'IESEG School of Management, ces entreprises risquent de subir la pression du gouvernement américain pour rapatrier une partie de leur production. Une telle relocalisation aurait des conséquences négatives sur la capacité de production et l'emploi en Belgique.

Face à ces menaces, les autorités belges et européennes ne peuvent faire l'économie de stratégies pour limiter l'impact de ces taxes sur l'industrie pharmaceutique et l'emploi, tout en cherchant à préserver leur accès au marché américain.

Source : Reuters

L'industrie pharmaceutique indienne face aux menaces de taxes américaines

Le président américain Donald Trump a annoncé son intention d'imposer des droits de douane de 25 % ou plus sur les importations de produits pharmaceutiques. Cette mesure, qui pourrait être augmentée au cours de l'année, risque d'affecter

durement l'industrie pharmaceutique indienne, très dépendante du marché américain.

L'Inde est l'un des principaux fournisseurs de médicaments génériques aux États-Unis. En 2024, les exportations indiennes de médicaments vers les États-Unis ont atteint 8,7 milliards de dollars, soit environ 31 % des exportations totales du secteur, selon le Pharmaceuticals Export Promotion Council of India (Pharmexcil). Les fabricants indiens jouent un rôle clé en fournissant des alternatives économiques aux princeps. En 2022, près de la moitié des ordonnances de médicaments génériques aux États-Unis provenaient de laboratoires indiens. D'après IQVIA, les génériques ont permis au système de santé américain d'économiser quelques 408 milliards de dollars cette même année.

Les principaux acteurs concernés sont : Sun Pharmaceutical, Dr Reddy's Laboratories, Cipla, Biocon, Lupin, Glenmark Pharma et Zydus.

Si ces nouvelles taxes sont appliquées, elles pourraient entraîner une hausse des prix des médicaments aux États-Unis et fragiliser la position des fabricants indiens sur ce marché clé. L'industrie pharmaceutique indienne devra s'adapter pour minimiser l'impact de cette politique protectionniste.

Source : Reuters

Prévention de la grippe aviaire: Ottawa sécurise 500.000 doses de vaccin

Le gouvernement fédéral du Canada a annoncé l'achat de 500.000 doses d'un vaccin contre la grippe aviaire afin d'anticiper toute menace sanitaire. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a précisé que ce vaccin humain, produit par GSK, sera réparti entre les provinces et territoires (60 %) et une réserve fédérale (40 %).

Toutefois, l'ASPC ne recommande pas une vaccination généralisée. Ces doses sont destinées aux groupes à risque élevé, en particulier les personnes en contact fréquent avec des animaux infectés et leur environnement. L'agence rappelle que le risque pour la population générale demeure faible.

Cette décision intervient alors que le premier cas humain de grippe aviaire contracté au Canada, attribué au virus H5N1, a été signalé le 9 novembre 2024. Le ministre de la Santé, Mark Holland, a souligné que cette acquisition reflète l'engagement du

gouvernement à prévenir toute menace pour la santé publique.

Source : ici.radio-canada.ca



Fluoroquinolones : une utilisation encadrée pour limiter les risques

Les fluoroquinolones sont des antibiotiques puissants, réservés au traitement d'infections bactériennes graves pouvant engager le pronostic vital. Cependant, leur utilisation expose à des effets indésirables, parfois rares mais potentiellement graves, invalidants et potentiellement irréversibles.

Ces complications peuvent affecter les muscles, les articulations et le système nerveux, notamment sous forme de neuropathies périphériques.

Face à ces risques, des mesures ont été mises en place pour encadrer leur prescription, entraînant une réduction significative de leur consommation en France entre 2014 et 2023. Malgré ces efforts, des cas de mésusage persistent, exposant les patients aux mêmes dangers.

Il est donc essentiel que les fluoroquinolones ne soient prescrites que lorsque leur indication est clairement établie. Les professionnels de santé doivent informer les patients des bénéfices attendus et des risques encourus, tout en leur expliquant la conduite à tenir en cas d'effets indésirables. Enfin, ces antibiotiques ne doivent être utilisés qu'en dernier recours, lorsque les alternatives thérapeutiques ne sont pas adaptées.

Dans sa note d'information datée du 20 février 2025, l'ANSM rappelle aux professionnels de la santé que les fluoroquinolones ne

doivent pas être prescrits :

- Pour traiter des infections non sévères ou spontanément résolutes ;
- Pour prévenir la diarrhée du voyageur ou les infections récidivantes des voies urinaires basses ;
- Pour traiter des infections non bactériennes, comme la prostatite (chronique) non bactérienne ;
- Pour traiter des infections de sévérité légère à modérée (notamment cystite, exacerbation aiguë de la bronchite chronique et de la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), rhino-sinusite bactérienne aiguë et otite moyenne aiguë), à moins que les autres antibiotiques habituellement recommandés pour ces infections soient jugés inappropriés ;
- À des patients ayant déjà présenté des effets indésirables graves avec un antibiotique de la famille des quinolones/fluoroquinolones.
- L'utilisation concomitante de corticoïdes et de fluoroquinolones doit être évitée dans la mesure où elle augmente nettement le risque de tendinopathie.

Rapport Epi-Phare (20/02/2025) (Lien)

Le Groupement d'intérêt scientifique Epi-Phare (ANSM-Cnam) en collaboration avec l'Inserm ont réalisé une étude d'utilisation en vie réelle des fluoroquinolones entre 2014 et 2023, à partir du Système national des données de santé (SNDS).



Cette étude révèle que les mesures prises en France depuis plusieurs années pour limiter l'utilisation inappropriée des fluoroquinolones ont permis de réduire leur usage de 50 % entre 2014 et 2023. Cette diminution est observée dans toutes les classes d'âge. Avec 2,2 millions de délivrances de fluoroquinolones en ville pour 1,7 million d'utilisateurs en 2023, leur utilisation en France est inférieure à la moyenne européenne, mais reste plus élevée que dans certains pays.

Recommandations issues de la table ronde : «Mésusage des médicaments et des compléments alimentaires : un enjeu de santé publique en Afrique»

OFFICINE EXPO 2025

- Renforcer la sensibilisation des professionnels de santé aux risques du mésusage et déployer des campagnes de communication grand public sur le bon usage des médicaments.
- Renforcer l'encadrement réglementaire des médicaments et des compléments alimentaires afin de mieux contrôler leur mise sur le marché et leur promotion.
- Consolider le rôle de la pharmacovigilance pour détecter et prévenir plus efficacement les effets indésirables liés au mésusage des médicaments.
- Instaurer des mécanismes de collaboration entre les autorités de santé, les médias et les instances du médicament et de la pharmacie, en concertation avec l'Agence marocaine antidopage (AMAD), afin de lutter contre le mésusage et la désinformation.
- Renforcer le contrôle des substances dopantes en officine et diffuser systématiquement la liste annuelle des produits interdits auprès des pharmaciens.
- Favoriser une coopération renforcée entre les autorités sanitaires, les professionnels de santé et les citoyens afin de limiter les risques liés au mésusage et de garantir une utilisation plus sûre des produits de santé.
- Soutenir des actions concertées, comme le recommande la FIP, pour réduire le mésusage et assurer un accès sécurisé et responsable aux médicaments et aux compléments alimentaires.



DATES À RETENIR



8 et 9 mars 2025

Pharmagora Plus
Paris Porte de Versailles
Le Future de la Pharmacie



11 et 12 avril 2025

13^{ème} Congrès de Pharmacovigilance
École nationale de santé publique
Rabat



9 et 10 mai 2025

11^{ème} Édition du Salon International
de la Parapharmacie, du Paramédical
et du Bien être.
Casablanca



17 mai 2025

25^{ème} Journée Pharmaceutique
Internationale de Casablanca «La Pharmacie au
Maroc vers un modèle innovant et durable»
Hyatt Regency - Casablanca



31 aout au 3 septembre 2025





Cliquez ici
pour en savoir plus



**24^e ÉDITION FORUM
PHARMACEUTIQUE
INTERNATIONAL
FPI.TUNIS.2025**



HEBERGEMENT

30 AVRIL & 1/2 MAI 2025

**L'APPORT DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE DANS LE SECTEUR
PHARMACEUTIQUE**



JOIN US

 www.fpitunis2025.com
 fpitunis2025@cnopt.com

